

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 30 mai 2023

Date d'affichage : 02 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents :

PLUMARD Christian, LEFORT Martine, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, LACOMBE Jacqueline, DELVERT Pierre, LATAIX Pascal, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, MEDJIDI Mohamed, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, CHAPOTELLE Michaël, CARCA Catherine, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, STRAUSS Evelyne, COMBE Éric, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

WEGRZYNOWSKI Jean-Claude	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
KHAU Catherine	ayant donné pouvoir à LEFORT Martine
PEREIRA Ludovic	ayant donné pouvoir à CHAPOTELLE Michaël

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

ORDRE DU JOUR

2023 – 044 Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H08

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame PICARD Sabine se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

2023 – 044 DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire expose que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.

Lors de ces élections, les délégués de chaque commune, désignés par le Conseil Municipal éliront les sénateurs.

Le conseil municipal est donc convoqué le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner, en amont, 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 284 à L. 293, R. 131 à R. 148 ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BDE-009 2023 du 10 mai 2023 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral du département de Seine-et-Marne ;

Vu l'instruction ministérielle NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant que le quorum est atteint,

Monsieur le Maire explique qu'il convient au conseil municipal de procéder à l'élection.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par Monsieur le Maire, Sinclair VOURIOT, la secrétaire de bureau, Madame Sabine PICARD, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, respectivement, Madame Jacqueline LACOMBE et Monsieur BERNIER et Mesdames Cyrielle GLOAGUEN et Catherine CARCA, Monsieur le Maire demande de proposer les listes afin de pouvoir procéder au vote à bulletin secret.

Deux listes de candidats respectant les règles d'alternance selon l'article L 289 du code électoral et respectant les mentions telles qu'indiquées dans l'article R.137 du code électoral ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Les listes se présentent comme suit :

Liste **AVEC VOUS POUR L'AVENIR DE SAINT-THIBAULT**

Liste **L'AVENIR ENSEMBLE**

Après le passage dans l'isoloir et le vote à bulletin secret des 29 élus, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

- Liste **AVEC VOUS POUR L'AVENIR DE SAINT-THIBAULT**
22 suffrages obtenus
- Liste **L'AVENIR ENSEMBLE**
7 suffrages obtenus

Par conséquent, sont élus DÉLÉGUÉS pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

AVEC VOUS POUR L'AVENIR DE SAINT-THIBAULT

1. VOURIOT Sinclair
2. LEFORT Martine
3. PLUMARD Christian
4. COURTINE Élisabeth
5. WEGRZYNOWSKI Jean-Claude
6. PICARD Sabine
7. BERNIER Jean-Paul
8. BARTUCCIO Agnès
9. PIOCELLE Philippe
10. GLOAGUEN Cyrielle
11. CHAPOTELLE Michaël

L'AVENIR ENSEMBLE

12. VERONA Claude
13. BIZE Sandrine
14. DERE Philippe
15. GUEYE Marie-Paule

Sont élus SUPPLÉANTS pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

AVEC VOUS POUR L'AVENIR DE SAINT-THIBAULT

1. LACOMBE Jacqueline
2. DELVERT Pierre
3. ALTAVILLA Laurence
4. LATAIX Pascal

L'AVENIR ENSEMBLE

5. COMBE Eric

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 17 août 2023
Le Maire,
Sinclair VOURIOT

